



CENTRALE DU BUGEY

**POINT SUR LA
SITUATION DE BUGEY 5**

Commission Locale d'Information



Ce document est la propriété exclusive d'EDF et ne saurait être utilisé, reproduit, représenté, transmis ou divulgué sans son accord préalable et explicite.

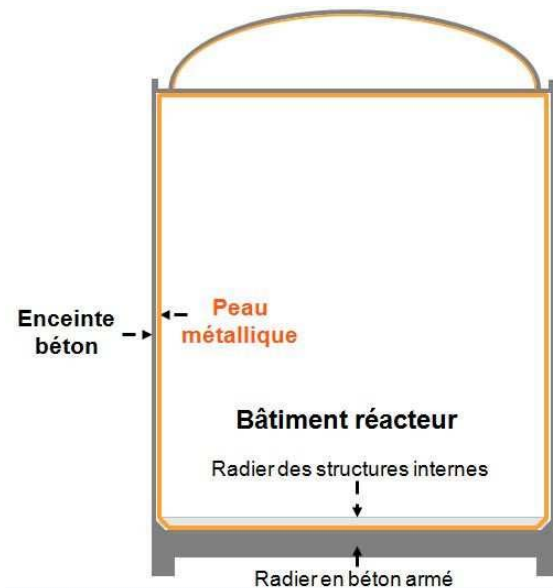
SOMMAIRE

- ▶ Rappel des faits
- ▶ Chronologie
- ▶ Proposition de traitement de l'aléa
- ▶ Les travaux de remise en configuration initiale

RAPPEL DES FAITS

A. L'enceinte de confinement

- ◆ 3^{ème} barrière de sûreté de la centrale (après la gaine du combustible et les parois du circuit primaire)
- ◆ Assure vis-à-vis de l'environnement une protection radiologique satisfaisante et empêche le relâchement de produits de fission à l'extérieur de la centrale dans tous les cas de fonctionnement du réacteur



RAPPEL DES FAITS

B. L'épreuve enceinte

► Un essai périodique d'étanchéité et de résistance de l'enceinte

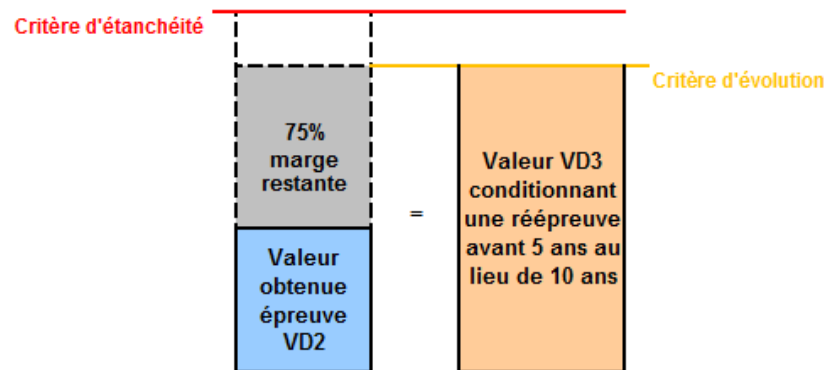
- L'épreuve enceinte est un essai périodique réalisé tous les dix ans sur les visites décennales des unités de production
- L'épreuve consiste à pressuriser l'enceinte de confinement à une pression de 4 bar relatifs et à température ambiante (environ 20°C) et à vérifier son comportement mécanique et son étanchéité sur 24 heures
- La réussite de cette épreuve permet de garantir que l'enceinte assure sa fonction de confinement en toutes situations, et pour une période de 10 ans

RAPPEL DES FAITS

C. Les critères d'acceptabilité de l'épreuve enceinte

◆ 3 Critères de validation de l'épreuve enceinte décennale

- ◆ Critère relatif au comportement mécanique de l'enceinte
- ◆ Critère d'étanchéité de l'enceinte
- ◆ Critère sur l'évolution dans le temps de cette étanchéité



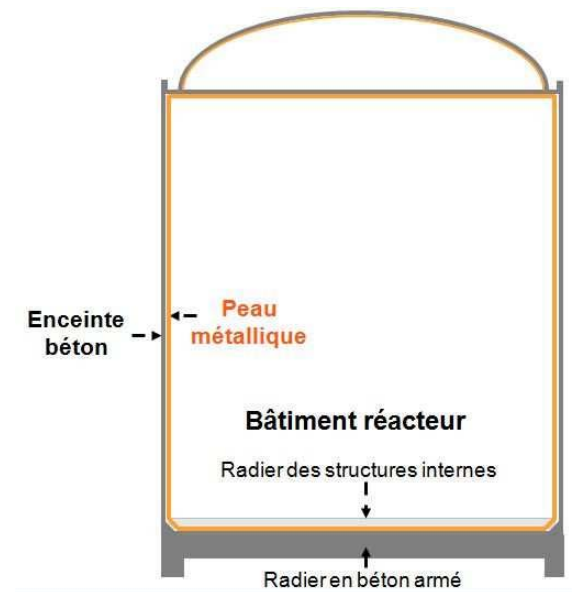
RAPPEL DES FAITS

Mesures d'étanchéité de Bugey 5

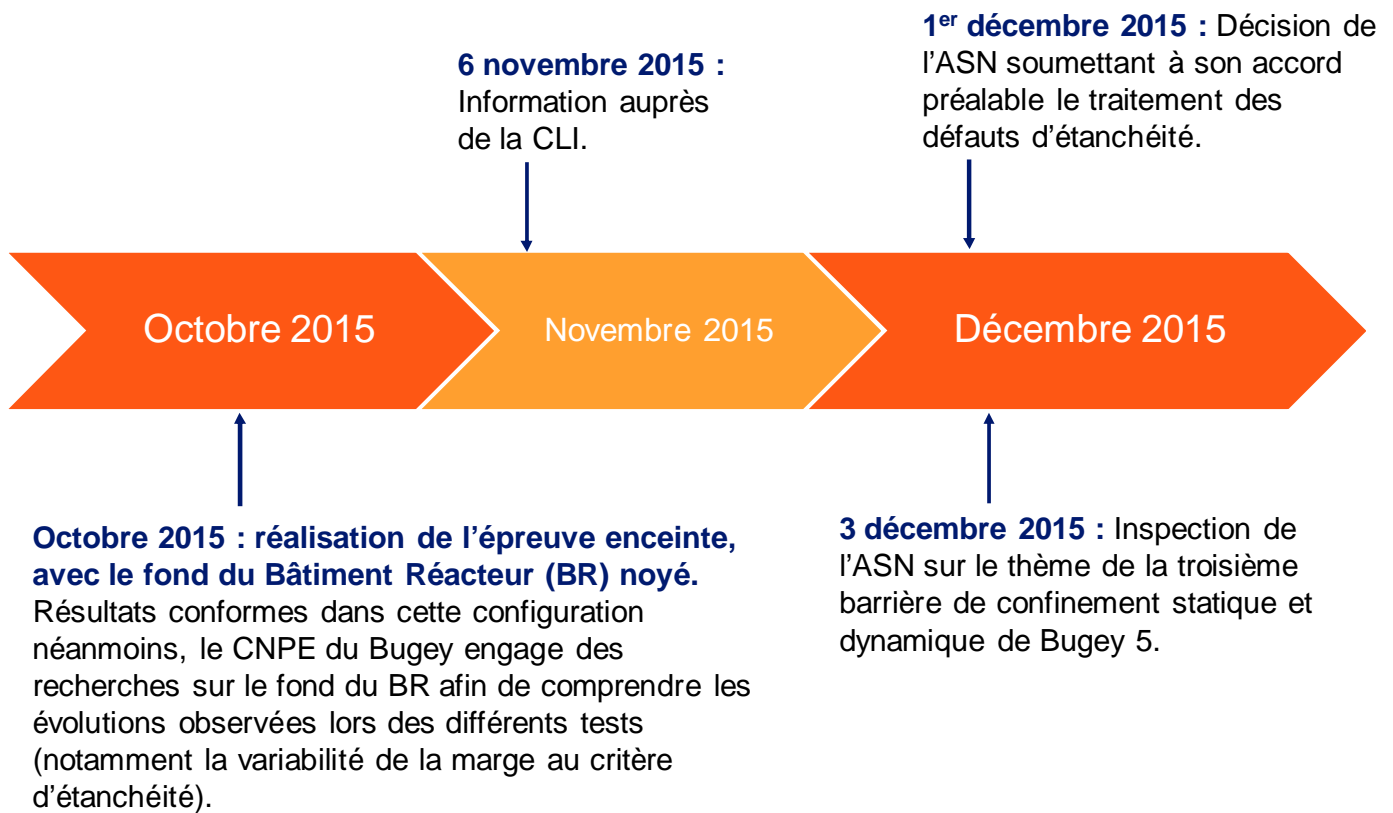
- ◆ **Réduction de la marge au critère d'étanchéité entre la 2^{nde} et la 3^{ème} visite décennale** : conformément au référentiel applicable, une nouvelle épreuve doit être réalisée dans un délai de 5 ans, soit avant septembre 2016
- ◆ L'épreuve est programmée en octobre 2015 dans le cadre de la mise à l'arrêt programmé de l'unité de production numéro 5
- ◆ La réalisation des essais en condition « radier noyé » montre une nette amélioration de l'étanchéité de l'enceinte, et permet de situer le défaut d'étanchéité en partie inférieure du bâtiment réacteur

RAPPEL DES FAITS

- ▶ L'écart qui affecte Bugey 5 n'a pas de conséquence sur la sûreté
- ▶ Les pertes de masse d'air proviennent d'un défaut d'étanchéité de la peau métallique sous le niveau du radier des structures internes qu'il convient de traiter
 - ▶ Le ou les défauts sont estimés de très petite taille



CHRONOLOGIE



CHRONOLOGIE

14 janvier 2016 : Envoi à l'ASN d'un programme d'actions pour la compréhension et le traitement des défauts d'étanchéité de l'enceinte.

7 avril 2016 : Envoi du dossier complet en réponse au courrier de l'ASN du 16 février.

30 septembre 2016 : Réunion d'enclenchement de l'instruction technique par l'IRSN.

17 février 2017 : L'IRSN rend son avis à l'ASN.

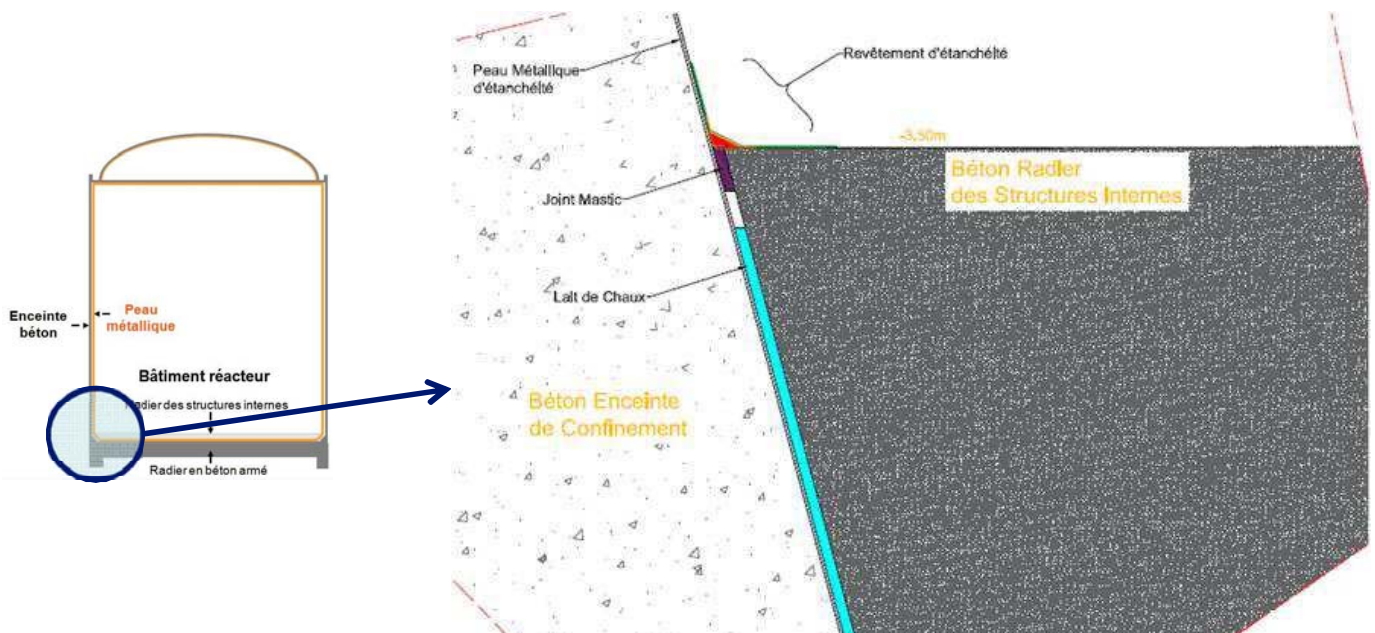


Janvier - février 2016 : Echanges techniques avec l'ASN sur le défaut d'étanchéité et la solution de traitement.

20 juillet : Saisine de l'IRSN par l'ASN.

26 octobre 2016 : Visite de l'installation par l'ASN et l'IRSN au titre de l'instruction technique.

PROPOSITION DE TRAITEMENT DE L'ALÉA



TRAVAUX DE REMISE EN CONFIGURATION INITIALE

- ▶ Le 16 février 2017, après information à l'ASN, EDF a engagé des travaux de remise en état de l'enceinte de confinement de Bugey 5
- ▶ Objectif : revenir à une configuration des lieux identique à la configuration pré-investigations

En quoi consistent ces travaux ?

- ▶ Reprise de peintures du liner métallique aux endroits expertisés
- ▶ Rebouchage des niches qui ont permis les recherches de défauts d'étanchéité
- ▶ Réfection des angles du radier abimés par les investigations
- ▶ Préparation de la surface nécessaire à la mise en œuvre de la solution de traitement

Ces travaux préparatoires sont indépendants des activités induites par la solution de traitement présentée à l'ASN



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**



Ce document est la propriété exclusive d'EDF et ne saurait être utilisé, reproduit, représenté, transmis ou divulgué sans son accord préalable et explicite.